

48



REPUBLIQUE D'ANGOLA  
MISSION PERMANENTE D'ANGOLA AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENEVE

**Intervention de Son Excellence Mr Apolinário Correia, Ambassadeur et Représentant Permanent d'Angola à la 15eme Session du 2eme Cycle de l'Examen Périodique Universel de la République Française.**

Lundi 21 Janvier 2013.

Mr le président,

La République d'Angola souhaite la bienvenue à la délégation française, conduite par S.E.M François Zimeray, Ambassadeur pour les Droits de l'Homme.

La République d'Angola salue l'attachement de la France aux valeurs de l'universalité des droits de l'homme et pour sa contribution au renforcement du mécanisme de l'Examen Périodique Universel – EPU au sein de notre conseil des droits de l'homme.

Mr le président, Depuis la présentation du dernier rapport au Conseil des Droits de l'homme dans le cadre du 1<sup>er</sup> cycle de l'EPU en 2008, la France a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment : la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcés; la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultative ; et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique.

Des nouvelles institutions ont été crée ou rétablir notamment le Défenseur des droits et le Ministère des Droits des femmes.

La République d'Angola se félicite les reformes politiques et juridiques entreprises par le gouvernement Français suite aux recommandations formulées lors de l'EPU du premier cycle qui ont abouti à la prise de certaines mesures et à l'adoption d'initiatives telles que le Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme; le Plan national d'action «Femmes, paix et sécurité» et le plan d'action interministériel en matière d'égalité de l'homme et la femme dans le secteur public, entre autres.

Nous aimerions recommander à la France de poursuivre la mise en oeuvre du Plan National d'action contre le racisme et l'antisémitisme (2012–2014) ; et le Plan national d'action «Femmes, paix et sécurité» dans le cadre de la mise en oeuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative à la protection des femmes contre les violences et le respect de leurs droits fondamentaux dans les situations de conflit et de post-conflit, ainsi que l'allégement des procédures de naturalisation et leur intégration dans la société formulation.

En conclusion, notre délégation formule les vœux de pleine réussite à l'Examen Périodique Universelle à la délégation de la République française.

Je vous remercie.